© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Présence de Thc-Cooh

Par Sherpaalps Postée le 22/11/2024 16:10

> Bonsoir, J'ai besoin de renseignements concernant la présence de THC-COOH après une prise de sang effectué. En effet je devait passer ma seconde commission médicale le 3 Décembre 2024 car la première a étais favorable et j'ai pu récupérer mon permis provisoire pendant 1ans. J'ai effectuer une prise de sang le 12 Novembre 2024 et j'ai reçu aujourd'hui les résultats (THC=absente 0,50/ 11-OH THC=absente0,50/ mais Le THC-COOH=Présence 0,61) En sachant que j'ai arrêter le CBD trois semaines avant ma prise de sang, et que je ne fume plus le vrai stupéfiants depuis 1ans et 4 mois. Pourriez vous me dire si a la commission médicale ce taux de THC-COOH pourrais passer ou si ils vont refuser de me redonner mon permis définitivement voir me le laisser provisoirement et retourner 1ans après pour de nouveaux test. En sachant que la première fois tous les test était négatif donc clean même pas du Cbd ils m'ont mis apte temporaire pour une période de 1ans qui aujourd'hui arrive a son termes. Pensez vous qu'il pourrais être Clement et que sa puisse passer car je ne suis pas trop élever non plus au niveaux du taux. Cordialement Sherpaalps

---

Mise en ligne le 26/11/2024

Bonjour,

Le THC-COOH est un métabolite issu de la dégradation du THC qui indique des consommations passées de THC. L’analyse ne peut distinguer si ce THC-COOH provient d’un usage de cannabis ou d’un usage de CBD.

Le CBD en tant que tel n’est pas dépisté mais il est possible que le produit que vous avez consommé contienne du THC. Bien que légal, l’usage régulier d’un CBD contenant 0.3% ou moins de THC peut effectivement positiver des analyses. Cela expliquerait sa présence ainsi que celle de ses métabolites dans votre sang.

S’agissant de l’avis que va émettre la commission médicale de la préfecture, nous ne pouvons en présager. Cela va dépendre d’un ensemble d’éléments parmi lesquels vos résultats d’analyse et l’interprétation qui en sera faite.

Bien à vous.

En savoir plus :

- "Le CBD"